



DECISION N° 2024-425

**Marché de service entre la Ville de Perpignan et la SACEM pour le paiement des droits d'auteur concernant le spectacle Femmes, je vous aime du 8 mars 2024, organisé par la direction des Espaces citoyens dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition de la Semaine des droits des femmes.**

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2122-23 et L.2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Vu l'article R.2122-8 du Code de la commande publique qui prévoit que l'acheteur peut passer des marchés sans publicité ni mise en concurrence, il convient de procéder au règlement obligatoire des droits d'auteur auprès de l'organisme unique SACEM pour le spectacle *Femmes, je vous aime* organisé le 8 mars 2024 par la direction des Espaces citoyens, dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition de la Semaine des droits des femmes.

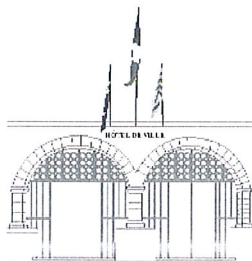
**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

de procéder au règlement des droits d'auteur d'un montant total de **712,88 € TTC**.

**Espace citoyen Bas-Vernet**

- **Paiement des droits d'auteur pour la musique à la SACEM**, 225 avenue Charles de Gaulle, 92528 Neuilly sur seine Cedex, pour un montant de **712,88 TTC** (sept cent douze euros quatre-vingt-huit centimes toutes taxes comprises).



**Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente  
décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 08 AVR. 2024

ID Télétransmission : 066-216601369-20240408-189869-AV-1-1

Accusé reçu le : 08 AVR. 2024

Affiché le : 08 AVR. 2024

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

